

Après une édition 2025 dantesque, tous nos bénévoles vous attendent de nouveau afin de vous faire découvrir ou redécouvrir ce qu'est « l'esprit » du LDHD MORVAN by MORVAN OXYGENE. Toujours les mêmes ingrédients issus de notre terrain de jeu quotidien, le MORVAN.

Le Dernier Homme, La Dernière Dame et le Dernier Duo Debouts

Concept

- Chaque boucle fait 7,1 km et 350 D+,
- Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes,
- Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé,
- Chaque boucle démarre à l'heure pile. Exemple: un coureur qui termine une boucle en 45 minutes ne sera autorisé à repartir sur la suivante qu'à l'heure pile qui suit (pas avant). Il devra donc patienter en zone neutre de repos/ravitaillement. Une fois l'heure pile passée, le coureur est libre de démarrer la boucle suivante quand il le souhaite.
- L'assistance (en zone de ravitaillement) est autorisée après le 7ème tour,
- L'assistance (sur le parcours) est autorisée après le 7ème tour (pacer autorisé),
- Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit terminer une dernière boucle seul (en moins de 60 minutes),
- Si après 23h (et 23 tours) plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée du 24ème tour qui sera déclaré vainqueur.
- Seuls ceux qui finiront le 24ème tour dans les temps seront déclarés finishers.

Récompenses

- Tous les participants à la course « Le/La Dernier(e) Homme/Femme Debout » et « Dernier Duo Debout », en ordre d'inscription recevront un trophée bois participant gravé du nombre de tours réalisés,
- Les deux derniers coureurs debout (femme et homme) et le dernier duo reçoivent un trophée, quelques *bricoles* et la veste mythique de finir s'ils sont finishers !
- Dotation *locale* pour les vainqueurs solos (femme et homme) du 2ème tour, du 6ème tour et du 10ème tour,
- Seule la 1ère équipe DUO sera récompensée (peu importe le genre),
- Remise des prix dimanche 25 janvier à 12h30.

Prix et inscriptions

- 50 euros avec ravitaillement salé/sucré/chaud/froid/liquide et solide à chaque boucle (pas de ravitaillement sur le parcours),
- 250 dossards solos et 50 dossards duos,
- Inscriptions à compter du 01/11/2025 à 18h00.

Infos pratiques

- Départ le samedi 24 janvier à 11h50 (1h10 pour la première boucle),
- Remise des dossards le vendredi 23 janvier de 18h00 à 20h00 ou le samedi 24 janvier à partir de 8h00 à 11h00,
- Accès à la zone neutre à partir de 9h50 (soit 2h00 avant le départ)
- Espace individualisé pour chaque concurrent(e),
- Espace ravitaillement dédié (liquide, salé, sucré),
- Point massage, espace sécurité et soins,
- Douches, vestiaires et sanitaires, espace suiveur (diurne et nocturne),
- Bar et petite restauration, magasin souvenir éphémère, animation durant toute la durée de l'évènement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 24 janvier 2005, c'est-à-dire ayant 20 ans révolus au jour de l'épreuve.

Licence ou PPS validé :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA
- soit démontrer être à jour de son Parcours Prévention Santé.

Aucun autre document ne sera accepté.

Assurances et risques encourus :

Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Assurance individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres.

Éthique et responsabilité :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

Des signaleurs pourront être présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le **samedi 24 janvier 2025 à 11h40 au gymnase municipal de Château-Chinon**, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou les conditions météorologiques. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours voire une annulation de l'épreuve.

Équipement et matériel conseillés

Il est conseillé à chaque participant de disposer d'un sifflet, d'une couverture de survie, d'un téléphone portable chargé. L'équipement pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques.

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans que personne puisse prétendre à un remboursement.

Abandons et éliminations :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le participant devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Tout manquement au règlement entraîne une pénalisation voire l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci / Absence de matériel obligatoire /

Jet de débris volontaire par un participant ou un membre de son entourage / Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)

Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation (PC course): 06 80 43 49 22

(à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Un poste de secours implanté au gymnase municipal est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours,
- en appelant le PC course,
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et **s'engage à accepter ses décisions.**

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.